



# COMMISSION DES JEUNES

## Réunion du mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupes.

**Présents** : Alain Marcq, Raphaël Moll, Adrien Tourrettes, Gaël André.

**Absents excusés** : Benoît Martinaud, Mickaël Fortunato.

Catégories et coordonnées des membres de la Commission des jeunes du District :

**U6/U7 et U8/U9** : Adrien Tourrettes – 06.13.20.40.75

**U10/U11** : Gaël André – 06.84.42.62.71

**U12/U13** : Raphaël Moll – 06.09.71.08.51 & Adrien Tourrettes – 06.13.20.40.75

**U15** : Mickaël Fortunato – 06.72.89.92.67

**U17** : Alain Marcq – 06.45.88.18.70

### Infos générales

Concernant les plateaux U7, U9 et U11, nous rappelons aux clubs qu'ils ont l'obligation en cas d'annulation de plateaux de prévenir les clubs adverses, le district et le responsable de la catégorie par téléphone et de confirmer cette annulation par mail.

Concernant les matchs de championnat toutes catégories, vous devez également, en cas d'annulation de match, prévenir votre adversaire, le district et le responsable de la catégorie par téléphone et avec confirmation par mail. Le District est en charge de prévenir l'arbitre.

### U6/U7

Feuilles de plateau manquantes du plateau n° 3 du 27/11 :

Plateau B organisé par Saint-Maurin

Plateau C organisé par Laroque

Plateau F organisé par Gontaud

### U8/U9

Ajout d'une 3<sup>ème</sup> équipe de Tonneins qui participera aux mêmes plateaux que les 2 autres équipes.

Le plateau C du 04/12 prévu à Nérac est annulé par arrêté municipal concernant les terrains

Sont concernés : Nérac (1-2-3), SU Agen (3-4-5-6), Roquefort (1-2) et Passage FC (4-5-6)

### U10/U11

Feuilles de plateau manquantes du plateau n° 6 du 27/11 :

Plateau 11 organisé par Penne Saint-Sylvestre

Plateau 14 organisé par Casteljaloux

Plateau 15 organisé par le Mas d'agenais

Plateau 16 organisé par Val de Guyenne

### **Modifications plateaux du 04/12 :**

Plateau 4 organisé par l'EBBE : absence de l'équipe du FCPA 2

Sont concernés : EBBE 1, Passage FC 1 et 2.

Les plateaux suivants sont annulés :

- Plateau 3 organisé par FCPA 1

Sont concernés : FCPA 1, EBBE 2, EBBE 3 et Marmande 1

- Plateau 5 organisé par Passage FC 3 et 4

Sont concernés : Passage FC 3 et 4 et EBBE 4 et 5

- Plateau 6 organisé par FCPA 3

Sont concernés : FCPA 3, Laugnac 1 et 2

### **Rappel PV du 24/11 :**

- Plateau 8 du 04/12 à Agen RC : ajout de l'équipe de Nérac 2

## **U12/U13**

Feuille de match manquante à faire parvenir rapidement au District :

Match n° 23902600 Saint-Sernin – Casseneuil 2 du 20/11

Réponse à la demande du club de Fumel concernant l'horaire du Challenge U13 :

La Commission ne peut accepter la demande de Fumel, le coup d'envoi du Challenge est fixé à 13h30 pour tous les groupes.

## **U15**

U15 Honneur :

Match n° 23903573 du 27/11 Le Mas d'agenais / BAFC 3 :

Réserve du club du Mas d'agenais recevable sur la forme. La Commission est en attente d'une feuille de match de la Ligue afin de pouvoir traiter le dossier.

## **U17**

Match n° 23915911 du 20/11 Marcellus-Bazeille / BAFC 3 :

Réserve du club de Marcellus-Bazeille recevable sur la forme. La Commission est en attente d'une feuille de match de la Ligue afin de pouvoir traiter le dossier.

Les clubs suivants ne sont plus éligibles à la montée en Interdistricts (participation de joueurs U18 à au moins une rencontre de championnat) :

- Casteljaloux
- Tonneins/Castelmoron
- Val de Guyenne
- Marcellus/Bazeille

**Classement d'accession à l'interdistrict au 01/12/21 :**

<b>P.</b>	<b>Club</b>	<b>Joués</b>	<b>Points</b>	<b>BP</b>	<b>BC</b>	<b>Forfait</b>	<b>GA</b>
<b>1</b>	Confluent Foot 47	5	<b>15</b>	18	7	0	11
<b>2</b>	FCVL	5	<b>15</b>	16	5	0	11
<b>3</b>	F CPA 2	5	<b>7</b>	6	5	0	1
<b>4</b>	Gontaud	5	<b>6</b>	12	7	1	5
<b>5</b>	Mas/Caumont	4	<b>6</b>	7	5	0	2
<b>6</b>	Rives d'Olt 2	4	<b>3</b>	7	17	0	-10
<b>7</b>	Passage FC	4	<b>0</b>	3	11	0	-8
<b>8</b>	Boé-Agen FC 3	4	<b>0</b>	6	18	0	-12

**Le Président**  
**A. MARCQ**